ssp vaud Enseignement

Lettre d'information - Numéro 19 - Novembre 2012

Rédaction:
Cora Antonioli, Julien Eggenberger, Annabel Glauser.

Syndicat suisse des services publics - Groupe Enseignement
Av. Ruchonnet 45 Case postale 1324 CH - 1001 Lausanne
Tél. 021 341 04 10 Fax 021 341 04 19 vaud@ssp-vpod.ch www.ssp-vaud.ch

LEO : nouvelle procédure d'orientation chaotique!

Le SSP-Enseignement a interpellé la Cheffe de département à propos des conditions dans lesquelles la mise en œuvre anticipée de la nouvelle Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) se réalise.

Le SSP-Enseignement regrette fortement que le département n'ait pas organisé de consultation formelle sur les nouvelles modalités d'orientation alors que la Cheffe de département s'y était engagée.

Orientation en voie prégymnasiale

De plus, le SSP-Enseignement s'étonne du choix d'un seuil à 19 points pour l'accès à la voie prégymnasiale. En effet, cette décision est inexplicable et illisible. La clarté et la cohérence auraient voulu que le nombre de points minimal pour entrer dans la voie prégymnasiale soit de 20 points. Ce choix va avoir pour conséquence de mettre sous pression l'institution scolaire et, plus particulièrement, les enseignant.e.s qui seront amenés à durcir les barèmes d'évaluation. Des informations provenant de délégué-e-s du SSP-Enseignement confirment déjà que des membres de direction et des équipes de chef-fe-s de file donnent des consignes dans ce sens.

Définition des niveaux en Voie générale

Les critères pour définir les niveaux dans la Voie générale posent un autre problème fondamental. Le niveau 1 est réservé aux élèves qui n'ont pas atteint les objectifs de base (note inférieure à 4). Ceci est proprement inadmissible et ne correspond pas à ce qui est indiqué dans la loi et son règlement. Ainsi l'article 86 al.2 de la LEO précise :

L'enseignement de ces disciplines est organisé selon deux niveaux:

a. le niveau 1 correspond à des exigences de base ;

b. le niveau 2 correspond à des exigences supérieures.

La définition de la valeur des notes, comprise en toute bonne foi, indique bien que les élèves dont la moyenne est 4 (c'est-à-dire ayant atteint les objectifs de base) se retrouvent au niveau 1. Il aurait donc fallu choisir 4,5 comme seuil pour accéder au niveau 2. La conséquence évidente de ceci est une incitation à attribuer des notes inférieures au seuil de suffisance aux élèves qui travaillent généralement sur des objectifs de base et non pas sur des exigences supérieures afin qu'ils soient orientés au niveau 1. La pratique actuelle qui est d'attribuer un 4 (= niveau de suffisance) aux élèves qui travaillent sur des objectifs de base va donc être modifiée. Ainsi, l'introduction de la LEO aura pour conséquence de sanctionner cette catégorie d'élèves. Rien de tel pour démotiver un élève que l'accumulation de notes basses… Le SSP n'a pas soutenu la LEO pour qu'elle décourage de tels élèves, mais au contraire parce qu'elle semblait pouvoir permettre à ces derniers d'être davantage valorisés.

Impréparation

Le SSP est aussi désagréablement surpris par les cafouillages qui font que, plusieurs semaines après la rentrée, aucune information officielle, claire et définitive n'a pu être transmise ni aux enseignant-e-s, ni aux élèves ni à leurs parents. Ceci est inacceptable et atteint à la crédibilité de l'institution scolaire.

Les éléments que le SSP-Enseignement relève et développe ci-dessus mettent en évidence des manquements particulièrement gênants ; il a demandé formellement et avec insistance que ces points soient réexaminés afin d'éviter que cela nuise plus fortement encore aux enseignant.e.s, aux élèves, à leurs parents et à l'institution en général.

Effectifs dans les gymnases: le combat du SSP a porté ses fruits

La grande vigilance et la pression sans cesse exercées par le SSP sur le département au sujet des effectifs de classe dans les gymnases profitent enfin aux enseignant.e.s et aux élèves. En effet, d'après les informations que nous ont transmises nos membres, les maxima autorisés par le règlement, et en particulier celui de 24 élèves par classe en première année, ont été dans une grande majorité des cas respectés pour cette rentrée 2012-2013. Il y a une année, à la même période, un tiers des classes dépassaient cette limite.

Le SSP salue ce progrès qui ne doit cependant pas faire oublier que, si le règlement a certes été le plus souvent respecté, de trop nombreuses classes frôlent la limite autorisée et que celles accueillant plus de 24 élèves en deuxième et troisième années ne sont pas rares.

Notre inquiétude demeure donc; ceci d'autant plus que les établissements doivent faire face à une pénurie de locaux effective ou, au mieux, menaçante. Si un plan de mesures prévoyant de construire plusieurs nouveaux gymnases a été communiqué par le Département, la situation d'ici là va rester très tendue dans l'intervalle. Le SSP a interpellé la cheffe de département pour demander des mesures immédiates et notamment le maintien des structures provisoires jusqu'à stabilisation de la situation (voir *Lettre SSP Enseignement* n°17). Notre courrier est resté à ce jour sans réponse.

Quelle grille horaire pour l'école obligatoire ?

Afin d'assurer un enseignement de qualité dans toutes les branches enseignées, et sans en prétériter aucune, il n'y a pas pléthore de solutions: soit on supprime des disciplines – mais lesquelles? et est-ce réellement une bonne solution? – soit il faut augmenter le nombre d'heures d'école.

L'école vaudoise vit actuellement une période dense en changements. L'évolution de ses structures offre notamment une meilleure chance à chacun, mais ne sert à rien si l'on oublie que l'école a une mission fondamentale d'enseignement. Les contenus sont définis par le nouveau plan d'études romand, dont la concrétisation est cependant essentiellement conditionnée par la grille horaire. Celle-ci détermine le temps d'enseignement de chaque discipline. Or, bien que l'efficacité de l'enseignement dépende de multiples facteurs, des objectifs ambitieux sont inutiles sans le temps nécessaire pour les mettre en œuvre.

Depuis des décennies, la durée de l'école vaudoise n'a fait que diminuer. Selon une étude de l'Unité de recherche des systèmes pédagogiques du canton (URSP), en un siècle, les élèves vaudois ont «perdu» 2245 heures sur l'entier de leur scolarité, soit près de 30%. En Suisse romande, ils sont aujourd'hui parmi ceux qui passent le moins de temps en classe (800 heures de moins que les Valaisans).

Une grille horaire en débat

Le concordat Harmos et la LEO impliquent des modifications de la grille horaire à l'école obligatoire. Une première version a été mise en consultation et a fait l'objet de vives critiques. En effet, la DGEO demandait de se prononcer dans un cadre si strict que cela revenait à organiser la cannibalisation des disciplines scolaires entre elles. Pour le SSP-Enseignement, cela n'était évidemment pas acceptable. En effet, si des disciplines doivent être ajoutées ou renforcées, il est illusoire de penser que cela peut se faire à dotation horaire constante.

Le SSP avait en particulier dénoncé la baisse du nombre d'heures d'enseignement du français (voir ci-contre) et la remise en cause de la place des activités créatrices et manuelles, de la cuisine, des arts visuels et de la musique soit remise en cause (voir *Lettre SSP Enseignement* n°13). Il avait notamment demandé que, dans les années du secondaire, le français soit enseigné à raison de 6 périodes hebdomadaires et que le domaine des arts soit doté de 4 périodes hebdomadaires au minimum.

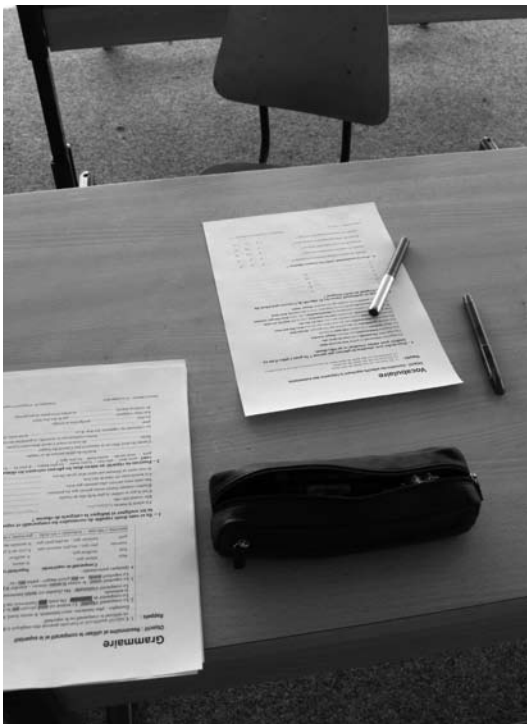

L'adoption de la LEO a réglé une partie de la question en augmentant le nombre d'heures au primaire. Au secondaire, le Conseil d'Etat vient d'annoncer son intention d'ajouter une période. Le détail de la grille horaire n'est pas encore connu.

Alors que la consultation sur la grille horaire est terminée depuis le printemps 2011 et que la version finale est toujours inconnue, le SSP s'inquiète des délais. En effet, sa mise en place aura des conséquences évidentes sur l'emploi. Plus la connaissance de la situation future est anticipée, moins ses conséquences seront pénibles.

La place du français dans la grille

Ce sont les heures de français qui ont subi la plus importante diminution, en particulier au niveau secondaire. C'est aussi une des disciplines qui a connu les plus grands bouleversements dans les méthodes d'enseignement, sans d'ailleurs que l'apport positif de certains d'entre eux ne soit avéré.

Pour que chaque élève puisse profiter pleinement de son parcours scolaire et ait les meilleures chances pour la suite, il est impératif d'assurer un apprentissage solide de la langue institutionnelle. La maîtrise du français est nécessaire à la communication et à l'apprentissage ; elle demeure essentielle à l'acquisition des connaissances, aux moindres tâches quotidiennes, au développement de la créativité et à l'exercice de ses droits de citoyen-ne. Une maîtrise insuffisante devient un handicap. Une école exigeante ne laisse pas des élèves s'en aller avec une maîtrise insuffisante de leur principal outil de communication. L'apprentissage formel du français, même lorsqu'il s'agit de la langue maternelle, nécessite du temps.

A l'école primaire, quelques heures de français ont été ajoutées par la LEO. Au secondaire, l'introduction généralisée de quatre heures d'options menaçait de coûter des heures de français à la majorité des élèves, en particulier en comparaison avec l'actuelle Voie secondaire générale. Le SSP est intervenu à plusieurs reprise auprès du DFJC dans ce sens. Le Conseil d'Etat a annoncé ce 12 octobre avoir accepté cette demande sous la forme de l'ajout d'une 33è période à l'horaire spécifiquement destinée à maintenir le nombre de périodes de français.

Prof de gymnase, une profession inégalitaire

Suite à la forte mobilisation des enseignant-e-s de gymnase lors de l'introduction du système salarial Decfo/ Sysrem, la Cheffe du DFJC a mandaté une chercheuse de l'Université de Lausanne pour une enquête quantitative et qualitative dont le rapport, intitulé Etre prof de gymnase, c'est quoi? *vient d'être publié.*

Plus de doute: les inégalités entre femmes et hommes dans l'enseignement gymnasial sont fréquentes.

Tout d'abord, le taux d'activité: sa moyenne est sensiblement plus basse chez les femmes (82,37%) que chez les hommes (90,36%), différence qui s'accentue chez les femmes en âge d'avoir ou/et d'élever des enfants. Cela met en évidence la question épineuse de l'articulation entre vies professionnelle et privée; en effet, l'«avantage» du temps librement géré dans l'enseignement semble moins défavorable à cette articulation que dans d'autres professions, mais elle peut aussi devenir un piège. L'enquête nous rappelle ainsi que la vie privée des femmes enseignantes – en particulier l'arrivée d'un enfant – affecte leur vie professionnelle, ce qui n'est manifestement pas le cas pour les hommes. Les conséquences sont multiples: interruption ou baisse forte de l'activité professionnelle, obligation de travailler davantage que les hommes durant les week-ends et les vacances (le temps librement géré en semaine étant utilisé pour les tâches domestiques), sentiment d'insatisfaction plus élevé dû à l'impression de ne pas disposer de suffisamment de temps pour réaliser les projets professionnels. Signalons enfin que le partage des tâches (ménage et/ou garde des enfants) au sein du couple se révèle lui aussi très inégalitaire.

Un autre élément est celui de la proportion d'enseignantes: si elle reste encore en dessous des 50%, elle augmente constamment, progrès qui ne doit cependant pas cacher le problème de la ségrégation par discipline; en effet, depuis 2003, nous assistons à une baisse de l'engagement des femmes en mathématiques ou en sciences expérimentales et une forte hausse dans les disciplines littéraires. Cela implique notamment que les disciplines les plus dotées (français, allemand, anglais, mathématiques) en terme d'horaire sont fortement sexuées, ce qui favorise la persistance des stéréotypes auprès des élèves.

Responsabilités et perspectives

Relevons également les profondes inégalités au niveau des responsabilités et perspectives de promotion qui se vérifient dans la répartition des «tâches particulières», faisant l'objet de décharges. Celles-ci ne sont pas toutes de même nature: les unes sont directement rattachées au soutien des élèves (médiation, coaching, maîtrise de classe...), les autres peuvent être considérées comme des tâches fonctionnelles (décanat, direction de file, horaires, informatique...). Le constat est sans ambiguïté: les femmes bénéficient de moins de décharges que les hommes (72% contre 80%). De plus, celles-ci sont généralement chargées des tâches liées aux élèves, les hommes exerçant surtout celles participant de la gestion de l'établissement. Ainsi, non seulement les femmes se voient-elles souvent privées de possibilité de se diversifier dans leurs tâches, toutes liées à la pédagogie, et d'accéder à des postes à responsabilité, mais en plus, elles ne bénéficient pas de véritables allégements, ces tâches requérant le plus souvent un investissement émotionnel fort.

Autonomie dans le travail: à la fois élément essentiel et source de non-reconnaissance

L'enquête relève une dimension qualifiée d'«opaque» dans le métier d'enseignant-e, adjectif qui renvoie à tout le travail effectué sur le «temps librement géré», lectures, corrections, préparations, visites culturelles... donc très difficilement quantifiable. Cette dimension est certes un des éléments constitutifs de la satisfaction de la majorité des enseignant-e-s par la marge de liberté qu'elle leur octroie, mais aussi une porte ouverte à un travail effectif dépassant le taux de travail fixé dans le contrat et donc une source de surcharge.

Les résultats obtenus à ce sujet grâce au questionnaire nous permettent de relever plusieurs éléments très significatifs. Nous constatons que le taux d'activité ne correspond pas au temps de travail effectif. Les personnes travaillant par exemple à un taux de 70-90% travaillent proportionnellement plus que celles qui sont à plus de 90%. Remarquons également que les femmes travaillant à moins de 50% – qui en majorité ont des enfants – effectuent un nombre d'heures totalement disproportionné par rapport à leur taux d'engagement. Quant au temps voué normalement à la vie privée dans les autres professions, soit les soirées, week-ends et vacances, l'enquête relève que les enseignant-e-s y consacrent une grande partie de leur temps à travailler, les femmes encore plus que les hommes. Ainsi 38% de l'ensemble des répondant-e-s passent entre 31 et 50% de leurs vacances à travailler tandis qu'ils sont 30% à le faire presque tous les week-ends.

Nul doute que ces quelques constats permettent de tordre définitivement le cou aux idées reçues sur la profession d'enseignant-e de gymnase, qui, en plus de la fatigue émotionnelle que le travail en classe impose, exige un investissement en temps considérable, temps qui ne correspond le plus souvent pas au taux calculé par l'Etat employeur. Il est urgent que ce dernier reconnaisse le travail effectivement fourni à sa juste valeur et agisse à ce sujet!

Retrouvez le commentaire complet de cette étude sur notre site internet:

www.ssp-vaud.ch/ enseignement

Manifestation en musique pour une CCT dans les écoles de musique vaudoises !

En négociation depuis sept ans pour conclure une convention collective de travail, les enseignant.e.s des écoles de musique non professionnelles du canton de Vaud se sont vus contraint.e.s de rompre les discussions et de descendre dans la rue. Rejoignez-les le samedi 3 novembre à 15h sur la place de la Palud!

L'AVEM-SSP, groupe du SSP défendant les droits et les intérêts des enseignant.e.s de musique des écoles non professionnelles du canton, se mobilise et fait appel à tou.te.s les membres du SSP et leurs connaissances pour faire entendre la voix des enseignant.e.s de musique (hors scolarité obligatoire) et exiger que les associations des écoles de musique s'engagent à signer une CCT dans les meilleurs délais!

• La loi sur les écoles de musique, adoptée en 2011, mentionne dans son texte l'existence d'une CCT.

MAIS : Les faîtières patronales considèrent une CCT comme trop contraignante!

• Nous venons de voter un nouvel article constitutionnel garantissant un meilleur accès à l'enseignement de la musique de qualité. Cela ne peut se réaliser que si les enseignant.e.s ont de bonnes conditions de travail.

MAIS : Les faîtières veulent faire supporter aux professeur.e.s de musique l'entier de la précarité des emplois, qui dépendent fortement des inscriptions d'élèves.

• A Genève, une CCT des écoles de musiques a été signée ce printemps! A Fribourg et Neuchâtel, les enseignant.e.s de musique sont salarié.e.s par l'Etat. De bonnes conditions de travail sont donc possibles!

MAIS : Les patrons vaudois, qui ont négocié une CCT pendant 7 ans, rejettent désormais cet objectif, car ils se considèrent si soucieux de leurs employé.e.s qu'ils peuvent édicter un règlement sans que ces derniers n'aient voix au chapitre.

Ceci n'est pas acceptable!

Pour de bonnes conditions de travail dans les écoles de musique!

MANIFESTATION
en musique
pour une CCT dans les écoles de musique vaudoises !

Samedi
3 novembre 2012 - 15h
Pl. de la Palud,
Lausanne

Venez nombreuses et nombreux soutenir les membres de l'AVEM-SSP et leurs collègues enseignant.e.s de musique.

Parlez-en autour de vous!

PRENEZ VOTRE INSTRUMENT DE MUSIQUE!

Plus d'infos sur :
www.ssp-vaud/avem

Retrouvez nos articles et bien d'autres informations sur notre site web:

www.ssp-vaud.ch/enseignement

Le SSP-Enseignement est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit les enseignant-e-s du canton de Vaud, sans distinction de statut, du CIN, de l'école obligatoire et du postobligatoire. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...) dont près de 5000 enseignant-e-s. Il est membre de l'Union syndicale suisse.

☐ *Je souhaite plus d'informations sur le SSP-Enseignement*
☐ *Je souhaite adhérer au SSP-Enseignement*

Nom:……... *Prénom: ……*
Rue et n°: …… *Localité: ……*
Tél: ……... *Lieu de travail: ……...*

à renvoyer à: SSP Région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne ou à vaud@ssp-vpod.ch